

ARRETE n° 2026_0275

Portant sur la nomination du Responsable de parcours IMSGA

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

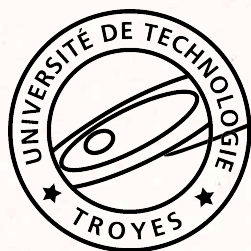
Monsieur Romain PETIT, enseignant - chercheur, est nommé Responsable du parcours IMSGA : Ingénierie et Management en Sécurité Globale, de la mention Risques et Environnement à compter du 10 juin 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 09 juin 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de Parcours de Master » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 03 juin 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP
Copies : Intéressé
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr